NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2002/7 2 janvier 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement (Deuxième session, 28 février-1^{er} mars 2002) (Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire)

RÉSEAU MONDIAL DE SURVEILLANCE DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP) DANS L'ENVIRONNEMENT

<u>Document établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement</u>
(PNUE)/Substances chimiques¹

- 1. On manque actuellement des données sur la surveillance des POP et d'autres substances dangereuses dans l'environnement à l'exception de celles que livrent une poignée de centres dans les régions industrialisées. Cette lacune handicape sérieusement l'analyse, l'évaluation et la qualification de la menace que ces substances peuvent faire peser sur l'homme et l'environnement. Il faudra aussi disposer de données de surveillance afin de définir les mesures concrètes à prendre pour évaluer et observer le succès de toute stratégie mise en œuvre dans le cadre des accords internationaux (c'est le cas, par exemple, de l'évaluation de l'efficacité prévue à l'article 16 de la Convention de Stockholm sur les POP).
- 2. Il faudra donc entreprendre, de concert, un travail de mise en place des moyens de surveillance des données sur les effets des POP aux niveaux local ou régional ou d'harmonisation des mécanismes qui existent déjà, si l'on veut donner aux pays les outils qui leur permettront de définir, sur une base scientifique saine, les priorités de la future gestion des POP dans le cadre de la Convention de Stockholm ou d'autres arrangements

Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

GE.01-32713 (F) 160102 210102

régionaux similaires. Il faudra, pour ce faire, créer un réseau de particuliers et/ou d'institutions utilisant ou produisant des données sur la mesure des POP dans l'environnement au sens large. L'objectif de ce réseau serait d'encourager une coopération, une compatibilité et une cohérence plus grandes entre les programmes de surveillance des substances chimiques qui mesurent les POP et d'améliorer l'accès aux données obtenues au public le plus large possible. Pour construire ce réseau, on exploitera dans toute la mesure possible l'évaluation régionale des substances toxiques persistantes élaborée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). À titre complémentaire, on créerait des groupes de discussion sur différents thèmes liés à la surveillance: échantillonnage, matrices, méthodes d'analyse, traitement statistique, etc.

- 3. Le PNUE/Substances chimiques a lancé dernièrement les premières étapes de la création d'un réseau qui relierait entre eux les programmes et institutions qui mènent, en tant que responsables ou participants, des activités de surveillance. Il prévoit en 2002 de conclure des accords avec un ensemble central de programmes et d'établir un groupe central d'organisations, dont la CEE-ONU, qui donneraient des avis sur le développement de ce réseau. Il sera lancé au début 2002 un site Web ainsi que des groupes de discussion électronique afin de favoriser l'échange de vues entre experts sur des questions telles que les méthodes d'analyse, l'échantillonnage ou les matrices. Ces groupes seraient animés par un expert de renom international dans ce domaine.
- 4. Au niveau mondial, la situation actuelle se caractérise par quelques programmes de surveillance bien conçus, axés spécialement sur l'Arctique, l'Europe septentrionale et l'Amérique du Nord. De vastes parties du monde ne sont absolument pas couvertes ou ne sont représentées que par des données éparses publiées dans des études scientifiques individuelles. Il faudra donc entreprendre de nouveaux programmes de surveillance sur les POP dans ces régions du monde. Pour obtenir une meilleure couverture mondiale des POP, des dispositions seront prises en 2002 et 2003 pour identifier les institutions des pays en développement et des pays à économie en transition qui sont susceptibles de participer et attirer les bailleurs de fonds qui pourraient vouloir fournir le matériel, la formation et l'appui opérationnel voulus en attendant que l'autosuffisance soit assurée.
- 5. L'échantillonnage et l'analyse des 12 POP inscrits à la Convention de Stockholm comporteraient des coûts importants pour tous les pays. Il faudra fixer des priorités entre les POP ainsi qu'entre les matrices et les milieux, le nombre d'échantillons, les intervalles d'échantillonnage, etc. Le PNUE/Substances chimiques prévoit d'organiser une réunion à l'intention des organisations et institutions intéressées à la fin 2002 pour étudier les possibilités d'un large consensus sur un ensemble de base de milieux, de matrices, d'échantillons et de substances à inscrire dans un programme qui puisse jeter les bases de l'évaluation d'efficacité prescrite à l'article 16 de la Convention de Stockholm sur les POP quatre ans après l'entrée en vigueur de cet instrument. Ce consensus pourrait aussi être le point de départ d'une meilleure harmonisation entre les programmes de surveillance.
- 6. Les activités menées par d'autres organisations internationales seraient prises en compte dans toute la mesure possible lors de la planification et de la mise en place du Réseau mondial sur les POP. Comme les activités prévues dans le cadre du Groupe de travail spécial CEE-ONU de la surveillance de l'environnement présentent un intérêt particulier pour les projets du PNUE/Substances chimiques, une coopération sera recherchée à tous les niveaux. Le Groupe de

travail pourrait notamment faciliter la participation des pays de la région de la CEE-ONU dont l'économie est en transition au Réseau mondial.

- 7. Le PNUE/Substances chimiques a reçu de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (EPA) une contribution de 350 000 dollars au titre de cette activité. Ayant engagé d'importantes ressources en nature pour la création de ce réseau, il devrait demander à d'autres parties intéressées de fournir des contributions analogues.
- 8. Le programme de travail du Réseau mondial pour les années à venir comprend la tenue d'une réunion à Genève, au printemps 2002, avec un groupe central de programmes afin d'étudier une stratégie mondiale et les modalités d'une collaboration utile avec le PNUE/Substances chimiques. Le PNUE inviterait chaque institution de ce groupe à se charger de la conception d'une partie de l'activité de surveillance sur les POP. À ce stade, les différents programmes seront appelés à concevoir des projets aussi larges que possible au plan des matrices, du nombre d'échantillons et des sites à analyser. Ces programmes/institutions seraient invités à présenter aux groupes de discussion un avant-projet qui serait soumis à un débat public. Après une série d'échanges publics au cours desquels les textes seraient examinés, remaniés compte tenu des observations formulées puis présentés de nouveau, les différents éléments du programme de surveillance seraient groupés en un cadre directeur général pour l'institution d'une activité de surveillance régionale sur les POP.
- 9. Le PNUE/Substances chimiques prévoit également d'organiser vers la fin 2002 un atelier sur la surveillance et l'évaluation des POP dans l'environnement au cours duquel tous les pays et toutes les institutions intéressés examineraient les travaux du groupe central. Les personnes et institutions qui prendraient part à cet atelier seraient appelées à fixer des priorités en matière de matrices, de nombre d'échantillons, etc., afin de recentrer le cadre directeur général sur la surveillance régionale des POP. En outre, chaque région fixerait des priorités différentes compte tenu des lacunes que présentent les connaissances et de l'écosystème régional. L'année suivante, des groupes de travail appropriés (qui seraient définis lors de l'atelier) seraient chargés de concevoir des cadres directeurs nationaux pour la surveillance et l'évaluation des POP en se fondant sur les cadres régionaux. Les cadres directeurs nationaux intégreraient les ajustements nécessaires, et on devrait y trouver un exposé très détaillé de l'infrastructure et des ressources humaines qu'appelle la réalisation du programme de surveillance national. Les cadres directeurs nationaux et régionaux serviraient à la collecte de fonds les années suivantes (2003-2004).
- 10. Les premières mesures inscrites aux cadres directeurs seraient prises avant et après la première Conférence des Parties, prévue au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la Convention. Le secrétariat provisoire de la Convention de Stockholm coordonnerait les activités et appuierait les groupes de travail et les groupes de discussion ainsi que l'atelier. Lors de l'élaboration des cadres directeurs, le secrétariat mettrait au point un système de notification afin de stocker les données recueillies sur les POP et prendrait les dispositions voulues pour publier ces données.

Plan de travail provisoire du Réseau mondial de surveillance des substances chimiques dans l'environnement	
Réunion d'un groupe central de programmes/institutions	Printemps 2002
Examen de l'avant-projet concernant la surveillance et l'évaluation des POP dans l'environnement	Printemps-Hiver 2002
Atelier sur la surveillance et l'évaluation des POP dans l'environnement	Fin 2002
Définition des cadres directeurs nationaux de surveillance et d'évaluation des POP dans l'environnement	Printemps 2003
Collecte de fonds et résultats des premières mesures	2003-2004
